YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 17
N/Ref : NDA/FV

DECISION N° 2005/11

OBJET : Convention de prestations de service relative à l'animation musicale des vœux du Maire au Personnel Communal, le vendredi 14 janvier 2005, conclue avec l'Orchestre Denis Liberty

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

VU la loi du 2 juillet 1998 et le décret du 26 avril 1999 relatifs au Guichet Unique,

CONSIDERANT que la commune souhaite organiser une animation musicale dans le cadre de la cérémonie des vœux du Maire au Personnel Communal, le vendredi 14 janvier 2005,

CONSIDERANT que la Commune, organisateur occasionnel de spectacle vivant, souhaite solliciter le concours du Guichet Unique afin de régler en une seule formalité l'ensemble des cotisations sociales,

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de l'Orchestre Denis Liberty 11 Allée des Alouettes 77240 Vert-Saint-Denis

DECIDE

D'APPROUVER et de signer avec ladite société une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à l'animation musicale de la cérémonie des vœux du Maire au Personnel Communal, le vendredi 14 janvier 2005, pour un montant de 1 460 € T.T.C. se décomposant comme suit :

- Salaires (hors charges) 1 100 €
- Charges sociales : 360 € (taux en vigueur au 1er janvier 2005)

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, 10 Janvier 2005

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

REÇU LE
13 JAN. 2005
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY